

**Décision donnant délégation de signature à Mme Jeanine Tortajada pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8587 intitulée Laboratoire d'Analyse et de Modélisation de la Biologie de l'Environnement (LAMBE)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8587, intitulée Laboratoire d'Analyse et de Modélisation de la Biologie de l'Environnement (LAMBE), dont la directrice est Jeanine Tortajada ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Salpin, DR2 au CNRS et directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Salpin, délégation est donnée à Mme Annie Chaussé, PU1 à l'UEVE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Salpin et de Mme Annie Chaussé, délégation est donnée à M. Régis Daniel, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 juin 2014

La directrice d'unité  
Jeanine Tortajada